

Nombre de membres : 34

N°2020-33

En exercice : 33

Abstentions : 1

Présents : 27

Exprimés : 31

Pouvoirs : 5

Pour : 31

Votants : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt, le lundi 27 juillet à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle polyvalente de Saint-Auvent sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le vingt-et-un juillet deux mille vingt.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chautet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Patrick Gibaud, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Patrice Chauvel à Christophe Gérourard, Joël Vilard à Charles-Antoine Darfeuilles, Thierry Dauchart à Agnès Varachaud, Bernard Darfeuilles à Richard Simonneau, Jérôme Suet à Pierre Hachin

Secrétaire de séance : Chantal Chabot.

Objet : Adoption du budget primitif 2020 – Budget principal

Monsieur le Président explique que le Budget Primitif qui est soumis à l'approbation des conseillers communautaires a été bâti autour des éléments suivants :

- La prise en compte des incidences liées au COVID 19, aussi bien la baisse des recettes des usagers des services, que l'augmentation de certaines catégories de dépenses pour la mise en place des mesures barrières pour le maintien de certains services et lors de la réouverture progressive des autres et la diminution des dépenses à caractère général des structures qui ont dû fermer ou diminuer leur activité ,
- Le maintien à son niveau actuel de la fiscalité des ménages et des entreprises (pas de hausse des taux),
- Une aide exceptionnelle aux entreprises en difficulté qui ont eu une diminution de leur chiffre d'affaires pendant la période de confinement, sous la forme de prêt, d'exonération de loyers et d'exonération de la redevance des ordures ménagères,
- La nécessité pour le budget principal d'octroyer un prêt au budget annexe Ordures Ménagères pour financer le besoin en fonds de roulement de ce budget (décalage des flux de trésorerie entre encaissements et décaissements,
- Pas de recours à un nouvel emprunt d'équilibre,

Ce projet de budget a également été soumis au bureau de la communauté de communes.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (31 pour ; 1 abstention : Madame Lefort) :

- **ADOpte** le Budget Primitif Principal 2020 qui s'équilibre à 5 366 701,00 € en section de fonctionnement, et à 3 797 898,00 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le Président,

Le

Le Président

Christophe GEROUARD